



Atelier national du CCPA 2012

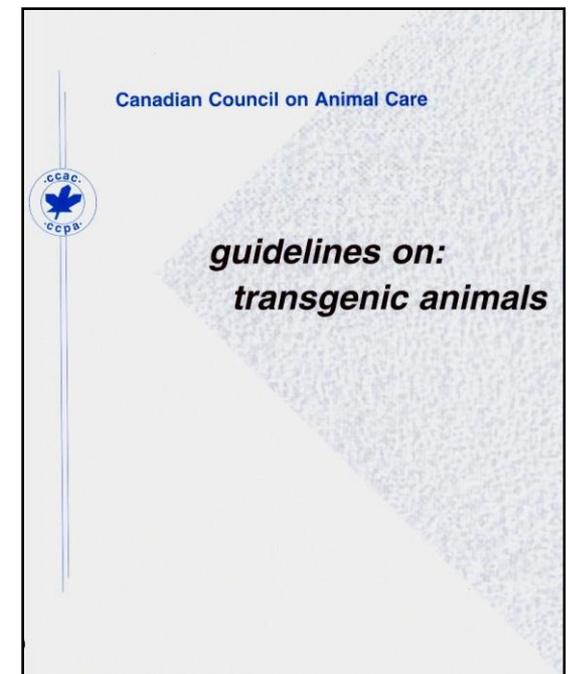
## Lignes directrices sur les animaux modifiés par génie génétique

**CRCHUM**

Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

# Pourquoi ces lignes directrices ont-elles été développées ?

- *Les lignes directrices du CCPA sur : les animaux transgéniques (1997)*
- Document temporaire
- Révision nécessaire pour tenir compte:
  - Des effets de l'avancement des techniques de génie génétique sur le bien-être animal
  - Des problèmes liés à la détermination de la catégorie de technique invasive (CI)



# Qui a produit ce document ?

- Un sous-comité de bénévoles

<b>Dr. Bruce Murphy</b>	<b>Université de Montréal</b>	<b>S</b>
<b>Dr. Garth Fletcher</b>	<b>Memorial University of Newfoundland</b>	<b>S</b>
<b>Mr. Darren Grandel</b>	<b>Ontario SPCA</b>	<b>C</b>
<b>Dr. Gary Halbert</b>	<b>Canadian Food Inspection Agency</b>	<b>S/V</b>
<b>Dr. Hélène Héon</b>	<b>CHUM Research Centre</b>	<b>V</b>
<b>Dr. Eike-Henner Kluge</b>	<b>University of Victoria</b>	<b>E</b>
<b>Dr. Lauryl Nutter</b>	<b>Toronto Centre for Phenogenomics</b>	<b>S</b>
<b>Dr. Sui-Pok Yee</b>	<b>University of Connecticut Health Center</b>	<b>S</b>

# Ébauches

- Quatre révisions externes
  - 2006 – révision par les pairs, 21 experts
  - 2008 – révision élargie, 35 réponses
  - 2010 – révision “finale”, 32 réponses
  - 2011 – révision élargie supplémentaire, 21 réponses
- Analyse d'impact
  - 2009-2010 – 5 groupes de discussion



# Pourquoi avoir ciblé les animaux modifiés par génie génétique ?

- Les préoccupations concernant le bien-être de plusieurs AMGG sont les mêmes que pour les animaux conventionnels
- Identification précoce des effets des modifications génétiques sur le bien-être des animaux
- Défis :
  - Nombre d'animaux et les procédures
  - Préoccupations du public



# Les animaux modifiés par génie génétique existent depuis longtemps

- Il y a de bonnes pratiques pour la production, les soins et l'utilisation de ces animaux
- Les lignes directrices ne déprécient pas les bons programmes
- Certaines institutions, chercheurs et membres des CPA ont moins d'expérience sur l'application des Trois R dans ce domaine
- Les lignes directrices permettent de s'assurer que tous les éléments nécessaires soient présents

# Pourquoi inclure toutes les espèces ?

- Focus mis sur les principes généraux
- Les différences entre les institutions et les programmes de recherche demandent de la flexibilité
- Il y aura des informations plus spécifiques dans les outils d'implémentation :
  - Les meilleures pratiques pour les procédures
  - Évaluation du bien-être
  - Documentation



# Évaluation du bien-être des AMGG

- Les procédures devraient être déterminées par le chercheur et approuvées par le CPA
- Si le bien-être n'est pas compromis, l'évaluation initiale devrait être suffisante
- S'il y a des préoccupations concernant le bien-être, une surveillance plus fréquente et des mesures d'atténuation supplémentaires sont nécessaires
- Bénéfique pour les animaux, la science et rassure le public

# Cote de bien-être

- Se réfère à l'animal (les CI réfèrent aux procédures)
- Cotes de bien-être:
  - Normal
  - Léger à moyen
  - Grave
- La cote de bien être doit être prise en compte lors de l'évaluation de l'impact des procédures et l'attribution de la CI

# Nomenclature

- Permet aux chercheurs d'identifier leurs lignées MGG de manière appropriée
- Essentielle à l'interprétation des données publiées
- Permet de constituer des bases de données fonctionnelles
- Préviend la duplication des modèles animaux



# Rapports supplémentaires

- Une bonne tenue de dossier devrait faire parti des procédures. Si le système en place est adéquat, peu de changements seront requis
- Les CPA sont libres d'utiliser leurs propres procédures, les lignes directrices offrent un cadre de travail
- Des exemples sur la manière de recueillir et partager les informations seront fournis

# Est-ce que les passeports animaux sont requis ?

- On a remplacé le terme “passeport” par l’exigence de documenter les informations concernant l’animal
- Le passeport est un exemple. S’il n’y a pas de procédures permettant de documenter les informations concernant l’animal, il peut s’avérer une référence utile
- L’emphase est mise sur la nécessité et l’assurance qu’un système efficient soit en place



# Archivage/cryopréservation

- Les chercheurs devraient utiliser ces technologies
- Évaluation du risque : perte de lignées, dérive génétique, problèmes de fertilité
  - Est-ce que la lignée peut être retrouvée ailleurs ?
  - Est-ce que des mesures sont prises pour éviter les pertes ?
  - Comparez le coût de la cryopréservation versus celui du maintien d'une lignée vivante



# Recenser les animaux

- Il était requis de compter les AMGG séparément des non-AMGG dans les lignes directrices de 1997
- Assigner une CI D à toutes les nouvelles lignées contribue à l'impression que les AMMG sont plus susceptibles de subir détresse et douleur
- En général, le reclassement n'est pas fait

# Soumission annuelle de statistiques

- Dans le cas de la génération et de l'utilisation :
  - Le nombre d'animaux modifiés par génie génétique et d'animaux sauvages doit être remis au CCPA via la Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation (FUAE)
- Pour les animaux d'élevage :
  - Le nombre d'animaux et les cas où le bien-être est compromis doivent être signalés annuellement au CPA.

